Office national du film du Canada

2014-2015

Rapport financier trimestriel pour le trimestre prenant fin le 30 septembre 2014

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre prenant fin le 30 septembre 2014

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide au pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la Partie II du Budget des dépenses.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu en même temps que le Budget principal des dépenses et que le Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012).

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2014-2015. Ce rapport trimestriel est préparé à l'intérieur d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

En 2014-2015, les modifications aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015 déposé au Parlement.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un quelconque examen.

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La section 3 met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 septembre 2014.

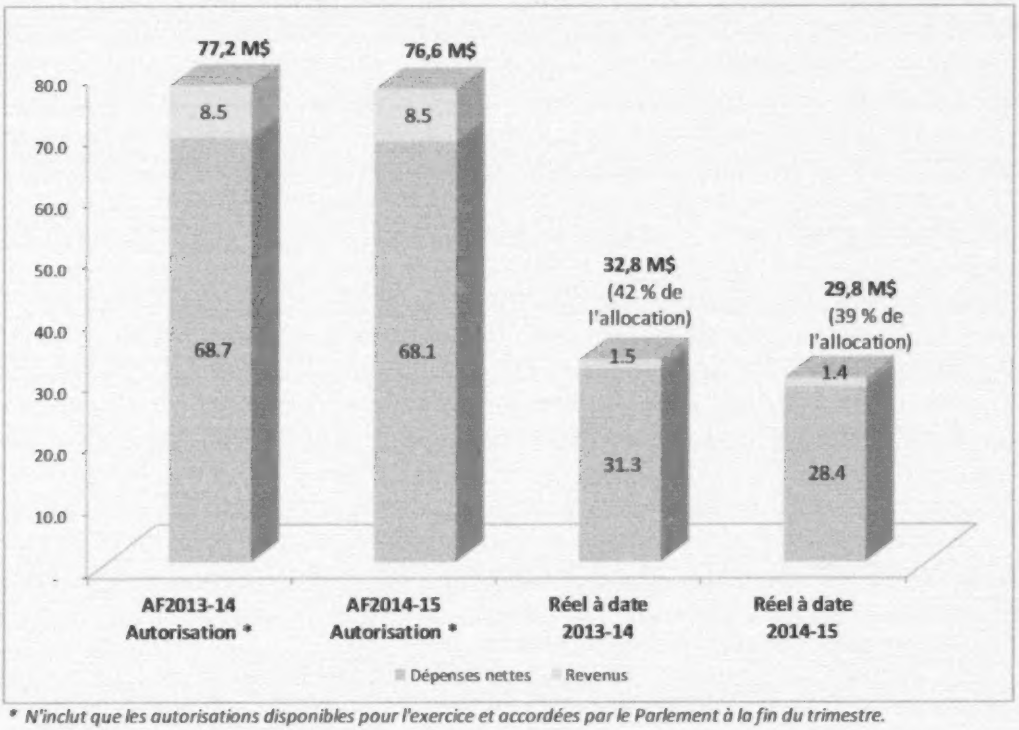

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Le graphique ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2014-2015 avec un total de dépenses brutes prévues de 76,6 millions de dollars représentant une diminution de 0,6 million de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Il s'agit du résultat net des mesures d'économies annoncées dans le Budget 2012 (voir section 6 – Mise en œuvre du Budget 2012) avec une réduction de 3,3 millions de dollars et le report de fonds provenant de 2013-2014 au montant de 2,7 millions de dollars.

Le *Tableau 2 – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant* fourni en annexe présente les dépenses et les revenus du 2e trimestre 2014-2015, dont voici le survol des principaux éléments :

Variation des revenus

Les revenus réels du 2e trimestre sont comparables à ceux de l'an dernier à la même période.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 2e trimestre 2014-2015 ont diminué de 0,6 millions de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 15,7 millions de dollars. Les variances proviennent principalement des dépenses salariales et de transport et communications.

Au cours du 2e trimestre 2013-2014, les employés syndiqués continuaient d'encaisser leur indemnité de départ suivant l'annonce de l'arrêt de l'accumulation du régime pour un montant de 1,3 million de dollars. Cet effet est toutefois réduit par le versement unique en 2014-2015 accordé aux employés dans le cadre de la transition au système de versement de paie en arrérage.

Les dépenses de transports et de communications ont diminué par rapport à l'année précédente. L'ONF poursuit ses efforts de contrôle des dépenses en matière de voyages, d'accueil, de conférences et d'évènements en favorisant l'utilisation des outils technologiques de communications et de collaboration. L'utilisation de la téléphonie cellulaire par rapport aux lignes terrestres est maintenant privilégiée et procure des économies substantielles.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les risques externes auxquels l'ONF fait face demeurent stables : la baisse de ses revenus et la réduction de son autorisation parlementaire sont les principaux risques en regard de son profil de risque organisationnel. Année après année, l'ONF et les autres agences culturelles du milieu de l'audiovisuel soulignent la baisse des revenus de la télédiffusion, entre autres, et l'impact de la transition de la distribution traditionnelle vers le numérique.

C'est pourquoi, dans un tel environnement, l'ONF travaille activement à développer d'autres avenues de financement et à tirer parti des nouvelles plateformes de diffusion afin d'assurer son autonomie financière et de se donner les moyens de réaliser pleinement son mandat. À compter de 2014-2015, l'ONF souhaite se doter de campagnes de publicité plus efficaces en vue de commercialiser ses contenus.

En tant qu'organisme public, l'ONF témoigne d'un engagement solide et soutenu à l'endroit du secteur éducatif. Non seulement il élaborera plus de contenu pour les professionnels de

l'éducation et élargira son bassin d'abonnés à CAMPUS au Canada, mais il accentuera cet effort sur le marché américain et international.

Enfin, les démarches de l'ONF pour la relocalisation de son siège social de Montréal ont porté fruit. Le 25 septembre 2014, le ministère du Patrimoine canadien annonçait que le siège social de l'ONF se retrouvera dans un tout nouvel édifice qui sera construit dans Quartier des spectacles d'ici l'automne 2017.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

En plus de la mise en œuvre du budget fédéral 2012, qui résulte, depuis le 1er avril 2014, en une réduction permanente de 10 %, ou 6,7 millions de dollars, de son autorisation parlementaire, l'ONF doit financer, à même son budget de fonctionnement, les révisions salariales des années 2014-2015 et 2015-2016.

6. Mise en œuvre du budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012, lesquelles ont été mises en œuvre pour recentrer le gouvernement et les programmes, faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement et moderniser et rationaliser les services administratifs. L'ONF a appliqué des compressions et des réductions visant à rationaliser et à concentrer ses opérations en vue de continuer à assurer la prestation de qualité de son important mandat.

Le plan original qui prévoyait des économies de 6,7 millions de dollars (10 % de son budget) à compter de l'exercice 2014-2015 a été réalisé à l'exception du soutien de la technologie de l'information (TI) au moyen de services gouvernementaux partagés et des économies anticipées suivant la migration de la vente de produits physiques à la vente de produits virtuels. À ce jour, l'ONF est toujours en attente de décision de la prise en charge par Services partagés Canada (SPC) du support des services de la TI institutionnelle, alors que la conversion des institutions éducatives aux infrastructures technologiques pour accommoder la livraison de contenu numérique progresse bien. C'est pour cette raison qu'en 2014-2015, la boutique de produits physiques sera réduite pour accommoder les clients n'ayant toujours pas accès à des infrastructures adéquates.

Les principales mesures réalisées sont les suivantes :

- Fermeture au 1er septembre 2012 des postes individuels de visionnage de même que des salles de cinéma à la Médiathèque de Toronto et la CinéRobothèque de Montréal. Les ateliers éducatifs sont maintenus à Montréal dans les locaux du quartier général ainsi qu'à Toronto.
- Abolition au 1er avril 2012 du volet « Festivals et évènements » du programme de subventions et contributions.

- Légère diminution des sommes allouées à la production d'œuvres audiovisuelles représentant 1 % du budget global de l'ONF.
- Consolidation des services administratifs au sein des bureaux régionaux.
- Application de nouveaux processus de travail dans l'ensemble des divisions de l'ONF, notamment dans la gestion des services linguistiques, la gestion des droits et l'administration en général. L'ONF poursuit la rationalisation de ses espaces physiques et prévoit économiser des sommes additionnelles.

Malgré les délais de mises en œuvre des deux initiatives non entièrement réalisées à ce jour, l'ONF absorbera l'impact de la réduction des coûts par l'entremise de son programme continu d'efficiences internes.

L'ONF n'a pas reçu de fonds additionnels pour mener à bien les travaux susmentionnés.

Approuvé par :

Claude Joli-Coeur	Luisa Frate
Commissaire du Gouvernement à la cinématographie	Directrice générale, Finances, opérations et technologie (Dirigeante principale des finances)
Montréal, Canada Le 12 décembre 2014	Montréal, Canada Le 12 décembre 2014

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre prenant fin le 30 septembre 2014

Tableau 1 : État des autorisations ***(non audité)***

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
(dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 * **	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 **	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre **
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	68 091 415	14 975 432	28 369 644	68 656 762	15 539 650	31 290 924
Autorisations budgétaires totales	68 091 415	14 975 432	28 369 644	68 656 762	15 539 650	31 290 924
Autorisations totales	**68 091 415**	**14 975 432**	**28 369 644**	**68 656 762**	**15 539 650**	**31 290 924**

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*
*** Retraité afin d'inclure le fonds renouvelable.*

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre prenant fin le 30 septembre 2014

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant *(non audité)*

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
(dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2013 *	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre *
Dépenses						
Personnel	40 921 448	10 618 139	19 758 659	41 514 709	11 040 929	21 335 370
Transports et communications	3 537 804	551 217	942 911	3 534 312	671 571	1 249 661
Information	593 370	72 248	119 025	602 774	56 497	147 580
Services professionnels et spéciaux	15 049 244	2 043 280	3 455 035	15 034 391	1 944 176	3 523 514
Location	8 940 185	1 659 073	3 428 792	8 931 361	1 722 866	4 471 264
Services de réparation et d'entretien	1 488 505	232 192	1 033 596	1 487 036	202 613	884 203
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 244 367	140 857	297 175	1 243 139	152 866	349 581
Acquisition de machines et de matériel	3 759 014	228 121	429 678	3 755 304	265 719	436 619
Paiements de transfert	89 583	34 375	39 375	86 748	76 500	76 500
Autres subventions et paiements	920 342	156 945	288 719	919 433	143 021	343 337
Dépenses budgétaires brutes totales	**76 543 861**	**15 736 447**	**29 792 966**	**77 109 208**	**16 276 758**	**32 817 629**
Moins les revenus affectés aux dépenses : Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	761 015	1 423 322	8 452 446	737 108	1 526 705
Total des revenus affectés aux dépenses	**8 452 446**	**761 015**	**1 423 322**	**8 452 446**	**737 108**	**1 526 705**
Dépenses budgétaires nettes totales	**68 091 415**	**14 975 432**	**28 369 644**	**68 656 762**	**15 539 650**	**31 290 924**

** Retraité afin d'inclure le fonds renouvelable.*